



## COMPTE-RENDU

### Comité régional de consultation des enseignants

12 février 2025, 9 h  
Centre administratif, salle 2

**1. Mot de bienvenue**

**2. Présences**

M. Marc-André Desroches, enseignant à l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin  
Mme Annie Domingue, présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides  
M. Daniel Machabée, enseignant à l'École secondaire Curé-Mercure  
Mme Marie-Pier Lincourt, enseignante au CFP des Sommets  
Mme Fanie Racette, enseignante à Fleur-des-Neiges  
Mme Myriam Turcotte, vice-présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides  
M. Manuel Vézina, enseignant à l'École secondaire Curé-Mercure

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**4. Détermination du nombre de journées pédagogiques dont le lieu est déterminé par les enseignants (5) et détermination du nombre de journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignants (4) Année scolaire 2026-2027**

Calendrier secteur jeune

**Le comité recommande que les journées pédagogiques dont le lieu et le contenu sont déterminés par les enseignants soient : 2 novembre 2026, 4 décembre 2026, 27 janvier 2027 et 16 avril 2027.**

**Le comité recommande d'ajouter le 21 mai 2027 comme cinquième journée pédagogique dont le lieu est déterminé par les enseignants.**

Calendrier secteur formation générale des adultes

**Le comité recommande que les journées pédagogiques dont le lieu et le contenu sont déterminés par les enseignants soient : 20 novembre 2026 et le 11 juin 2027.**

Le comité recommande d'ajouter le 12 février 2027 comme troisième journée pédagogique dont le lieu est déterminé par les enseignants.

Calendrier formation professionnelle

Le comité recommande que les journées pédagogiques dont le lieu et le contenu sont déterminés par les enseignants soient : 20 novembre 2026 et le 30 avril 2027.

Le comité recommande d'ajouter le 12 février 2027 comme troisième journée pédagogique dont le lieu est déterminé par les enseignants.

5. POLITIQUE SUR LES RÈGLES DE PASSAGE : De l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire; Du premier au second cycle de l'enseignement secondaire

À la section 1.2 Encadrements légaux, le comité recommande d'ajouter **La présente politique s'appuie sur la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique dans le respect des conventions collectives en vigueur.**

À la section 1.2 Encadrements légaux, le comité recommande d'ajouter l'article 244 de la Loi sur l'instruction publique puisque celui-ci établit que les fonctions et pouvoirs prévus à l'article 233 sont exercés après consultation des enseignantes et enseignants.

À la section 2.1 Analyse des besoins et capacités, le comité recommande de modifier [...] la direction de l'école primaire s'assure auprès du personnel concerné que le portrait (besoins et capacités) de cet élève soit établi par une **rencontre multi rencontre de l'équipe plan ou du comité ad hoc** où divers intervenants sont consultés;

À la section 2.2 Décision de passage du primaire au secondaire, le comité recommande d'ajouter **La direction de l'école primaire, en tenant compte des recommandations de l'équipe plan ou du comité ad hoc, est responsable de la décision finale de passage du primaire au secondaire lorsque toutes les informations sur la situation de l'élève sont connues.**

À la section 2.4 Échéancier (Démarches pour des cas particuliers), le comité recommande de modifier le titre pour **Échéancier (Démarches pour élèves à risque d'échec ou en difficulté d'apprentissage).**

À la section 2.4, dans le tableau, à la sous-section Avant la fin mars, le comité recommande d'ajouter **Le directeur d'école primaire informe les parents de la prévision concernant le passage de leur enfant au secondaire en tenant compte de ses besoins, et ce, le plus tôt possible.**

À la section 2.4, dans le tableau, à la sous-section En juin, **le comité recommande de donner des exemples de soutien qui pourrait être mis en place pour l'enfant et qui pourraient être confirmés à la fin de l'année scolaire afin de rassurer les parents.**

À la section 3.3 Responsabilité de l'organisation pédagogique retenue, **le comité recommande de définir l'organisation pédagogique afin de clarifier à qui l'on fait référence.**

## 6. POLITIQUE admission et inscription

À la section 5.4 Inscription à des projets particuliers, **le comité recommande de modifier Les critères d'inscription sont déterminés, ~~s'il y a lieu, par l'école responsable de dispenser un tel programme~~ conformément au processus de participation des enseignantes et enseignants prévue dans les encadrements légaux.**

## 7. Abandon du Baromètre pour Mozaïk, SOI

**Le comité recommande la migration vers le module SOI de Mozaïk.**

Afin de faciliter la transition d'un module à l'autre, **le comité recommande de former un ou des enseignants volontaires par école qui pourraient se familiariser avec le nouvel outil et suggérer des améliorations avant son utilisation.**

Afin de faciliter la transition d'un module à l'autre, **le comité recommande d'offrir un délai raisonnable pour que les enseignantes et enseignants puissent parcourir le nouvel outil avant son utilisation officielle leur permettant ainsi de se familiariser avec ce dernier.**